



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/7/43  
12 mars 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Septième session  
Point 9 de l'ordre du jour

**LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET  
L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE: SUIVI ET APPLICATION  
DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE DURBAN**

**Rapport d'activité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de  
l'homme concernant la suite donnée aux recommandations pertinentes  
du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective  
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

**Note du secrétariat**

Par sa décision n° 2/102 du 6 octobre 2006, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de «poursuivre leurs activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme et de mettre à jour les études et rapports pertinents». Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenu la première partie de sa cinquième session à Genève, du 5 au 9 mars 2007, et la deuxième partie de sa session, du 3 au 7 septembre 2007. Le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa cinquième session contient les recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup>. Le rapport d'activité du Haut-Commissariat sur l'application de ces recommandations sera présenté à la neuvième session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2008, compte tenu du cycle de présentation de rapports qui est d'un an à compter de la clôture de chaque session du Groupe de travail.

-----

<sup>1</sup> A/HRC/6/10, par. 103 à 105.